

meur que l'augmentation de salaire du Préfet avait été donnée dans le but de démettre ce fonctionnaire et de mettre un autre monsieur à sa place.

L'HON. M. CARTWRIGHT dit qu'il n'avait pas entendu dire que ce fut l'intention du gouvernement.

L'HON. M. FOURNIER dit qu'il avait entendu circuler la rumeur, mais que c'était tout ce qu'il en connaissait.

Sur l'item de \$37,000 pour l'entretien des prisonniers à Manitoba, à la Colombie Anglaise et l'Île du P. E.,

M. BUNSTER attire l'attention sur un acte passé l'an dernier pour empêcher la vente de boissons enivrantes aux Sauvages. Il pensait que les Sauvages devraient avoir la liberté d'aller à la barre et prendre un verre de boisson pure comparativement à la mauvaise boisson qu'ils obtiennent des États-Unis; de fait, ils étaient devenus si dégoûtés de cet article qu'ils avaient résolu de distiller leur boisson eux-mêmes. Il espérait que le ministre du Revenu de l'Intérieur se montrerait favorable aux Indiens de la Colombie Anglaise.

M. CUNNINGHAM dit qu'il pouvait laisser passer les remarques de l'hon. membre sans récusation. La loi sur les boissons relative à la Colombie, qui fut passée à la dernière session, fait un grand bien. Il est content de voir que ceux qui s'étaient occupés à vendre de la boisson aux Indiens aient été pris et punis. On ne pouvait pas accorder à la Colombie Anglaise une plus grande faveur que cette loi. Il espérait qu'on ne verrait jamais le jour où les Indiens pourraient acheter des boissons et s'enivrer, parce que la vie des blancs ne serait jamais alors en sûreté. Fournir aux Sauvages des boissons enivrantes n'était pas le moyen de les faire avancer dans la voie de la moralité, ni de leur enseigner les principes de la religion chrétienne.

Le comité se leva et fit son rapport.

L'HON. M. MACKENZIE fit motion que la Chambre s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, 19 février 1875.

L'ORATEUR prit son siège à trois heures.

RAPPORT DU COMITÉ DES IMPRESSIONS.

M. ROSS (Middlesex) fit motion pour l'adoption des second et troisième rapports du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions. Il explique que le second rapport référerait simplement au rapport ordinaire du sous-comité sur les comptes du greffier, et le troisième rapport aux règles qu'un sous comité avait établies pour rapporter et imprimer les débats parlementaires. Adopté.

REPORTER POUR LE COMITÉ DES COMPTES PUBLICS.

M. YOUNG fit motion que le sous comité nommé pour considérer certaines irrégularités en rapport avec le chemin de fer Intercolonial soit autorisé à employer un reporter pour prendre les témoignages.

SIR JOHN A. MACDONALD suggéra que la motion fut modifiée de manière à donner pouvoir au Comité des Comptes Publics d'employer un reporter, la Chambre n'étant pas supposée connaître quelque chose des sous-comités. De fait, c'est une question de savoir si un comité de la Chambre a le pouvoir de nommer des sous-comités, quoiqu'elle puisse le faire quand cela peut être utile.

M. YOUNG dit qu'il n'avait pas d'objection à ce que la motion fut modifiée, et à la suggestion du PREMIER, la motion fut changée de manière à lire comme suit :—" Que le comité spécial sur les Comptes Publics soit autorisé à employer un reporter pour prendre les témoignages suivant qu'ils le jugeront nécessaire." Adopté.

BILLS PRÉSENTÉS.

Les Bills suivants furent présentés et lus une première fois :

M. BABY—Pour incorporer la Compagnie de charbon et de fer de Picton.

M. CURRIER—Pour incorporer la Compagnie d'Estacades du Bas de l'Otawa.